

République Française  
Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
**Du jeudi 24 novembre 2022 à 20h30**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-quatre novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Neuvy-Grandchamp, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LEDEY Claude, Maire.

Affichage et date de convocation : 17 novembre 2022

**Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12 Excusés : 3**

Conseillers présents : Mr Claude LEDEY, Mr Daniel LALLEMAND, Mr Christian BONNEROT, Mme Sonia SÈUR, Mr Jean-Louis JURY, Mr Jérémie JUNIER, Mme Nathalie LAHAYE, Mr Julien DESBROSSES, Mme Emilie ROBERT, Mme Nathalie DURET-BIDELET, Mme Carine TISSIER, Mr Jean-François LACROIX

Conseillers excusés : Mr Nicolas REY, Mme Céline SOTTY, Mme Aude TORRENT,

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer normalement.  
Nathalie DURET-BIDELET est nommée secrétaire de séance.  
Les points de l'ordre du jour sont examinés :

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL :**

Le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**DÉCISIONS DU MAIRE**

Néant

**FINANCES COMMUNALES, DECISIONS MODIFICATIVES : délibérations 01 - 02**

Le conseil municipal, à l'unanimité, admet les titres de recettes en non-valeurs sur les budgets communal et assainissement, les crédits nécessaires seront prélevés sur les dépenses imprévus sur les budgets concernés par décision du maire :

- 37.31 € sur le budget communal, pour des impayés de 2018 ;
- 347.62 € sur le budget assainissement, pour des impayés depuis 2015.

**CCEALS : dispositif accompagnement communes rurales 2022 : délibération 03 - 04**

Le conseil décide à l'unanimité de déposer 2 dossiers de demandes de subventions, chacun prenant en charge 50% des travaux d'aménagement dans de la salle de judo dont le montant s'élève à 5 313.14 € HT et de la MAM dont le montant s'élève à 6 327.63 € HT .

**BATIMENTS COMMUNAUX (travaux et locations) : délibérations 05 - 06**

- Ancien bureau de tabac : des travaux de réfection sont en cours en vue de sa prochaine location.
- Pharmacie : le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer un contrat de location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un loyer mensuel de 550 € qui interviendra à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 en compensation de travaux réalisés par le futur locataire avec son accord.
- Bâtiment des personnes âgées + garages : un potentiel acquéreur informe le conseil de son intention d'acheter ; le conseil accepte et propose un prix de cession à 50 000 €. L'association du modèle club neuvysois serait installée dans d'autres locaux.
- MAM : des travaux sont prévus au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, pour une valeur de 6 327.63 € HT
- Salle de judo : l'achat de 3 ou 5 volets roulants est à l'étude, ainsi que l'achat de tapis, demandés pour les activités scolaires (113.50 € HT x 16 tapis)
- Eclairage public : pour faire face à l'augmentation des charges énergétiques de la commune, le conseil décide à l'unanimité de supprimer l'éclairage de la commune de 21h30 à 6h30 (contre 23h à 6 h jusqu'alors), à l'exception du centre bourg qui restera éclairé les nuits des samedis aux dimanches, et des jours fériés.

+ zone

## **TARIFS LOCATIONS ET CHARGES LOCATIVES SALLES MUNICIPALES : délibérations 07-08**

- Salle communale : le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de locations, et de facturer le kilowattheure à 0.60 € pour l'électricité, et à 0.13 € pour le gaz, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Salle de réunions : le conseil fixe à l'unanimité la location journalière à 40 € pour toutes locations familiales, commerciales et réunions associations et organismes extérieurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **PROJET EOLIEN :**

L'association « A CONTRE COURANT », de Rigny-sur-Arroux, a adressé une lettre en recommandé avec accusé réception à Monsieur le Maire et aux conseillers municipaux, en date du 30 octobre 2022. L'objet du courrier est de protester contre le projet d'installation d'un parc éolien sur la commune de Neuvy-Grandchamp. Monsieur le Maire proposera un rendez-vous à un représentant de cette association,

### **CONVENTION SYDESL : délibération 09**

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition du SYDESL, de mettre gratuitement au format numérique, le plan du réseau d'assainissement.

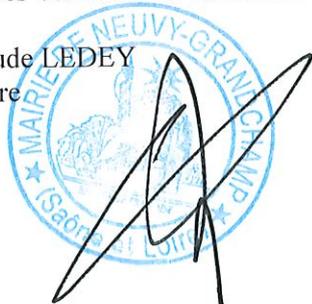
### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Amendes de police : la commission permanente du Département de Saône-et-Loire lors de sa séance du 21 octobre a attribué la somme de 8 664 € à la commune au titre des travaux d'adressage.
- Bulletin municipal : il sera distribué cette fin d'année, en même temps qu'un questionnaire sur le devenir de la maison du docteur. Les personnes qui souhaiteront y répondre, pourront le rapporter en mairie.
- Téléthon 2022 : Sonia SŒUR a dirigé une réunion d'organisation le 14 novembre 2022. Deux démonstrations seront proposées le samedi 3 décembre 2022, à la salle communale, par les associations NEUVYYOGA (à 17h) et FORME AMBIANCE (à 17h30-zumba). Elles seront suivies d'une soirée apéritive à partir de 19h. Les profits seront entièrement reversés au téléthon.
- Cérémonie des vœux du maire : elle aura lieu le 07 janvier 2023, à la salle communale.
- Subvention école : suite à la demande de l'équipe scolaire, le conseil accepte à l'unanimité, de passer l'enveloppe annuelle de 50 € à 53 € par enfant.
- Nettoyage salle communale : un projet de nettoyage de fonds au printemps est lancé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Procès-verbal arrêté en Mairie de Neuvy-Grandchamp, le

Claude LEDEY  
Maire



Nathalie DURET-BIDELET  
Secrétaire de séance